DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

<u>Dans le capital de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques – SIAME - </u>

Par courrier en date du 30/01/2008, reçu par la Bourse le 31/01/2008, l'actionnaire la Société Tunisienne d'Equipement – STEQ – détenant directement, indirectement et de concert 35,296% de la SIAME, a déclaré qu'il a franchi en hausse directement le seuil de 20% du capital et des droits de vote et détient désormais directement 20,097% du capital de la société SIAME.

Le nombre de titres détenu directement avant le franchissement du seuil de 20% totalise 2 625 630 actions, représentant 18,701% du capital et des droits de vote de la SIAME.

La STEQ indique que ce franchissement résulte de l'acquisition sur le marché, le 31/12/2007, de 195 920 actions représentant 1,395% du capital détenues précédemment par sa filiale « la société AUTOTEK ».

La STEQ indique aussi que le nombre total d'actions SIAME détenues directement, indirectement et de concert n'a pas varié.

La STEQ envisage de poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et de nouveaux droits de vote et envisage la cession des actions et des droits de vote lui appartenant.